



Communiqué **FO AIA Bx** Comité Social 07/04/2021

Le comité social s'est déroulé sous la présidence de Thierry Belloeil, directeur de l'AIA. Le CTAS était représenté par Monsieur Rougeau.

Force Ouvrière était représenté par Nadine Carré-Tea – secrétaire du Comité Social Bordeaux-Vayres –Agen et Karine Ollier (3RMAT Vayres) – Carole Melzer (AIA Bordeaux) et Céline Rogue (DMD Agen) étaient excusées.

*La déclaration liminaire lue par **Force Ouvrière** est jointe au compte-rendu.*

Les points suivants étaient à l'ordre du jour de ce Comité :

- Activités de l'action sociale
- Questions nationales
- Action Sociale Communautaire et Culturelle (ASCC)
- Questions diverses

Activités du CTAS

M. Rougeau représentant du CTAS a présenté l'actualité de l'Action Sociale en précisant que le budget prévisionnel s'élevait à 117 M€ (dont 7M€ d'AACV), soit un budget en léger recul par rapport à 2020.

Pour le périmètre du CTAS de Bordeaux en 2020, la prestation éducation est accordée à davantage de familles pour un budget plus conséquent (690 000€). Les secours se sont élevés à plus de 1 200 000€. On constate cependant des secours urgents en recul (effet COVID, moins de dépenses, plus d'épargne). Mais avec les entreprises plus en difficulté en 2021, certaines familles pourraient être plus en difficulté.

Commentaire FO : Ces chiffres sont là pour indiquer qu'il est important de rencontrer le service social pour connaître les prestations et aides auxquelles vous avez droit, et ce, sans être en difficulté pour autant.

Pour la PSAD, **FO** a souligné que dans le cas d'une hospitalisation à domicile, l'agent qu'il soit civil ou militaire ne peut en bénéficier... Ne faudrait-il pas faire évoluer cette prestation en y incluant l'hospitalisation à domicile mais aussi l'absence prolongée du domicile pour les personnels civils en formation.

Aide aux jeunes recrues : le dispositif a eu beaucoup de succès sur le CTAS de Bordeaux. **FO** a demandé que ce dispositif (190€) soit reconduit pour 2021. Il est en effet très important que les jeunes soient couverts par une mutuelle, que ce soient des personnels militaires ou civils.

Petite enfance : le montant des aides financières a plus que doublé pour favoriser les conventions avec des assistants maternels entre 2019 et 2020. Le nombre de places en crèches augmente également. **Rapprochez-vous dès que possible du secteur social pour identifier une solution de garde en cas de difficulté.**

Pour que **les agents en célibat géographique** ne soient pas pénalisés, ils peuvent depuis peu choisir de dépendre d'un autre Comité Social. Si l'initiative paraît bonne au premier abord, elle ne semble pas si évidente à mettre en application ... Si la problématique concerne essentiellement les arbres de Noël, ne faut-il pas restreindre le sujet ?

Les élèves des écoles de formation initiale du MINARM seront pris en compte comme ressortissants et bénéficiaires d'ASCC. ***Mais qu'en est-il des apprentis ?***

Sur le périmètre du CTAS de Bordeaux la part du budget consacré aux arbres de Noël a été de 65% en 2020 et seulement 27% aux actions de cohésion.

Maintenant que les prêts sociaux et les prêts sont gérés par l'IGESA, le CTAS n'est plus en mesure de nous communiquer ces chiffres. Les prêts gérés par l'IGESA, les AACV par le Com BDD... **FO trouve que cet éparpillement n'est pas super au niveau du suivi.**

Une présentation de la Cellule Interarmées d'Accompagnement des Familles a été faite lors de ce comité social. En lien avec le Plan Famille, il s'agit de ne laisser aucune famille, aucun agent « *sur le bord du chemin* ». L'objectif est de faire remonter certaines difficultés sociales rencontrées par des personnels militaires et civils. Le responsable de cette cellule devrait être présent lors du prochain Forum QVA.

ASCC

Le responsable ASCC pour l'AIA de Bordeaux, Gérard Galiana présente son dernier bilan des activités 2020... En effet Gérard devrait bientôt prendre de grandes vacances. L'ensemble des représentants civils et militaires l'a remercié pour son action et lui a souhaité une bonne retraite bien méritée ! Gérard laisse les rennes des ASCC à notre collègue Isabelle Boisson qui nous a présenté le programme des activités pour 2021.

Commentaire Force Ouvrière :

L'action sociale a subi l'effet COVID mais pour 2020, il n'y a pas eu de retombées sociales véritablement négatives. Peut-être en sera-t-il autrement en 2021.

La mise en œuvre du plan famille a eu un effet indéniable sur l'accueil des très jeunes enfants en crèche ou par des assistants maternels au niveau du CTAS de Bordeaux même si l'effet ressenti sur l'AIA n'est pas très fort.

FO appelle pour 2021 à une prise de conscience de la nécessité de proposer des possibilités de logements par le MINARM plus importantes et variées que ce soit pour les jeunes embauchés célibataires, les familles des agents mutés ou encore les ressortissants touchés par des séparations. Après le « Plan famille », il pourrait être pertinent de lancer un « plan jeunes », jeunes embauchés, jeunes recrues, jeunes apprentis... un plan qui contribue à fidéliser ces jeunes dont nous avons bien besoin pour assurer l'avenir.

Comité Social Bordeaux Sud – Vayres – Agen

07/04/2021

Déclaration liminaire Force Ouvrière

Monsieur le président du Comité Social,
Mesdames,
Messieurs,

Après un an de crise sanitaire, le constat est que si nos ressortissants semblent relativement préservés, l'ambiance reste très morose et l'organisation familiale pas toujours simple. Le soutien que demande les ressortissants est davantage psychologique que financier. S'occuper des enfants quand la classe est virtuelle ou que les centres de loisirs sont fermés sont des responsabilités qui reposent sur les parents et pèsent parfois sur leur vie professionnelle.

Les centres IGESA seront-ils ouverts pour les enfants pour les vacances d'été ?

Force Ouvrière s'interroge sur la « Prestation de Soutien en Cas de Soutien pour absence prolongée du Domicile ». A plusieurs reprises FO a demandé à ce qu'elle puisse bénéficier à des personnels civils absents de leur domicile pour formation. Pourquoi cette sollicitation légitime n'est-elle pas prise en compte ? La formation fait partie intégrante de l'activité professionnelle. Par ailleurs la PSAD pouvant être attribuée en cas d'hospitalisation, pourquoi celle-ci ne pourrait-elle pas être attribuée dans les cas d'hospitalisation **à domicile** ?

Le MINARM fait de plus en plus appel à des apprentis. Mais qu'est-il prévu en matière d'action sociale pour ces apprentis ? De l'action sociale spécifique pour les apprentis et les jeunes embauchés pourrait contribuer à la fidélisation. Pourquoi ne pas proposer davantage de logements, petits appartements ou colocations ? Ou encore un petit prêt « installation » ?

Au niveau national, les crédits ASCC ont-ils été consommés ? Si tel n'est pas le cas, que doit-il advenir des crédits restants ?

En vous remerciant de votre écoute.